



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du **COMITE SYNDICAL**

Séance du 20 août 2021

Date de la convocation :
13 août 2021

Nombre de représentants en
exercice : 7

Nombre de représentants
présents : 6

Dont :
Titulaires : 5
Suppléants : 1

L'an deux mille vingt et un, le 20 août 2021, à vingt heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal de Gestion du Péricolaire Eclos, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la salle multimédia de la Commune de Boust, sous la présidence de Monsieur Michel HERGAT.

Présents :

Titulaires :

Mme Julie DISTEL (Boust)
M. Michel HERGAT (Entrange)
M. Bertrand MATHIEU (Escherange)
M. Daniel DUBUISSON (Hagen)
M. BAUR Denis (Kanfen)

Suppléant :

M. MICHEL Thierry (Evrange)

Absents :

Mme Marie-Caroline DUMAS (titulaire) et M. Eric GONAND (suppléant) représentant la commune de Basse Rentgen.



10 – Modification du tableau des effectifs

Délibération n° 2021-22

Rapporteur M. Denis BAUR

Par décision en date du 03 août 2021, le Comité Syndical a adopté le tableau des effectifs de la structure sur la base des agents qui devaient être transférés à 1er septembre 2021.

Depuis cette date, certains agents n'ont pas souhaité faire l'objet d'un transfert et d'autres issus de structures différentes ont, au contraire, manifesté le souhait de rejoindre le syndicat.

Dans ces conditions, et conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, le Comité Syndical est invité à se prononcer sur les modifications ci-après avec effet au 1er septembre 2021 :

Secrétaire de séance :
M. Bertrand MATHIEU

- ✓ Suppression d'un poste d'Attaché Territorial (fonction Directrice)
- ✓ Suppression d'un poste d'adjoint d'animation territorial (fonctions animatrice)
- ✓ Création d'un poste d'Adjoint Principal 2ème classe à raison de 30,821 heures hebdomadaires (fonction Adjoint au Responsable de Site)

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

à l'unanimité, **DECIDE** de :

- **CREER** un emploi permanent au grade d'Adjoint d'animation Territorial Principal 2ème Classe, à temps non complet à raison de 30,821 heures, pour exercer les fonctions d'adjoint au responsable de site,
- **SUPPRIMER** l'emploi permanent au grade d'Attaché Territorial à temps complet pour exercer les fonctions de Directrice,
- **SUPPRIMER** un emploi permanent au grade d'Adjoint d'animation Territorial à temps non complet pour exercer les fonctions d'animatrice,

Le tableau des effectifs mis à jour est présenté en annexe avec effet au 1er septembre 2021

POUR EXTRAIT CONFORME
KANFEN, le 23 août 2021

Le Président



Michel HERGAT

TABLEAU DES EFFECTIFS - TRANSFERT DES CONTRATS ECLOS

Mise à jour au 03/08/2021

FILIERE	GRADE	Indices	TITULAIRES		NON TITULAIRES		TOTAL	Postes pourvus	ETP	Mouvements	
			Temps complet	Temps non complet	Temps complet	Temps non complet				Temps complet	Temps non complet
	EMPLOIS PERMANENTS		0	0	5	20	25	23	15,43	-1	0
Administrative	Attaché	444					0	0	0,00	-1	
	Rédacteur	372			1 35h		1	1	1,00		
	Adjoint administratif	354			2 2 x 35h		2	2	2,00		
	Animateurs	372			2 2 x 35h		2	2	2,00		
	Adjoint d'animation Principal 1ère classe	380			5 26,65h 29,43h 34,78h 34,42h 33,05h		5	5	4,52		
	Adjoint d'animation Principal 2ème classe	356			1 30,81h		1	1	0,88		1
Animation	Adjoint d'animation	432			11 19,78h 25,17h 20,93h 23,12h 19,89h 19,25h 10,05h 29,51h 25,00h 6,47h 22,11h		11	9	5,03		-1
	Adjoint Technique	354			3 10,22h 5,10h 21,02h		3	3	1,04		
	EMPLOIS NON PERMANENTS		0	0	0	3	3	2	2,10	0	0
Animation	Contrat d'apprentissage	% SMIC				0	0	0	0,00		
	Contrat à durée déterminée	354 432			3 16,625h 32,342h et 24,406h		3	2	2,10		
	Emplois saisonniers	354 432					0	0	0,00		
	EMPLOIS AIDES - P.E.C.		0	0	0	9	9	9	6,30	0	
Animation	Contrat à durée déterminée P.E.C.	354 432			9 20,07h 24,09h 23,121h 30,702h 28,998h 24,090h 20,063h 22,105h 27,987h		9	9	6,30		
	TOTAL GENERAL		0	0	5	32	37	34	23,83	-1	0

ARRIVÉE
15 SEP. 2021
SOUS-PRÉFECTURE
DE THIONVILLE